

## Séance du mardi 26 Février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, est convoqué en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel Paccoud, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	17
Votants	19
Pouvoirs	2

**Présents** : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1<sup>er</sup> adjoint), Arlette **Proietti** (2<sup>ème</sup> adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3<sup>ème</sup> adjoint), Marie France **Pellegrin** (4<sup>ème</sup> adjointe), Patrick Gaudillière (5<sup>ème</sup> adjoint), Jean Claude Demay, Monique Mathieu, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Alain **Reynier**, Stéphanie **Druel**.

**Excusés** : Céline **Marcuccilli** et Vincent **Bureau**.

**Pouvoirs** : Céline **Marcuccilli** donne pouvoir à Nathalie **Dulac**, Vincent **Bureau** donne pouvoir à René **Blanchet**.

**Secrétaire** : Marie-France **Pellegrin**.

### I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 22 janvier 2019 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. M. Paccoud signale une remarque de Marc Neyra sur la formulation de son intervention concernant le caractère dangereux de la circulation dans son quartier. Sa proposition de reformulation a été intégrée dans ce procès-verbal sous les termes « *circulation toujours problématique et dangereuse signalée allée des Noyers, chemin de Gyre et surtout allée du Clos Saint-Trys (et non montée de Gyre uniquement)* ». Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 22 janvier 2019.

### II – AFFAIRES FONCIERES

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : 4 DIA à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la commune ne préempte pas.

### III – AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

❖ **Exercice budgétaire 2018 – Approbation du Compte Administratif (délibération n° 2019.003)**

Jean-Claude Demay, doyen d'âge, prend la présidence de la séance, Monsieur le Maire ne pouvant se prononcer sur le vote du Compte Administratif.

Marie-France Pellegrin présente les principales caractéristiques de ce document qui constitue le reflet de l'exécution du budget de l'exercice 2018 :

Section	Recettes (titres émis)	Dépenses (mandats émis incluant les annulations)	Résultat de l'exercice 2018
Fonctionnement	1 839 595.34 €	1 314 765.48 €	<b>524 829.86 €</b>
Investissement	906 348.48 €	954 283.28 €	<b>- 47 934.80 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>			<b>476 895.06 €</b>

Le **résultat de clôture** (intégrant les résultats antérieurs) est :

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultats à la clôture de l'exercice 2018
Fonctionnement	391 933.41 € <i>Part affectée au budget 2018 (art. 1068 : rec. d'investissement)</i>	524 829.86 €	904 444.63 €
Investissement	- 381 449.28 €	- 47 934.80 €	202 470.67 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 484.13 €</b>	<b>476 895.06 €</b>	<b>1 106 915.30 €</b>

La Trésorerie nous a transmis le Compte de Gestion du Comptable qui correspond en tous points au compte administratif et qui permet de s'assurer de la concordance de l'exécution budgétaire.

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil, Jean-Claude Demay soumet le compte administratif au vote. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2018 tel que présenté au Conseil.

❖ **Exercice budgétaire 2018 – Approbation du Compte de gestion (délibération n° 2019.004)**

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et la décision modificative n° 1, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le Compte de Gestion du Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, du Passif, des restes à payer et des restes à recouvrer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2018 au 31/12/2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

❖ **Exercice budgétaire 2018 – Affectation des résultats du compte administratif (délibération n° 2019.005)**

Monsieur le Maire, après le vote du Compte Administratif 2018, précise qu'il convient d'en affecter les résultats au budget primitif 2019 :

Section	Résultat clôture 2017	Résultat clôture 2018	Résultat cumulé	Part à affecter au BP 2019	Imputation
Fonctionnement	391 933.41 €	524 829.86 €	904 444.63 €		
Investissement	- 381 449.28 €	- 47 934.80€	202 470.67 €	202 470.67 €	recette inv. 001
Restes à réaliser (RAR) 2018	464 464.04 €	396 411.11 €			
Besoin de financement	214 058.57 €	193 940.44 €		193 940.44 €	recette inv. 1068
Solde disponible : excédent fonct.	379 614.77 €	710 504.19 €		710 504.19 €	recette fonct. 002

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte les résultats du Compte Administratif 2018 comme suit :

- Fonctionnement - recette article « 002 » : 710 504.19 €
- Investissement - recette article « 001 » : 202 470.67 €
- Investissement - recette article « 1068 » : 193 940.44 €

❖ **Demande de subvention auprès de la DRAC pour la conservation et la restauration des statues en bois doré de l'église suite au récolement des objets protégés au titre des Monuments Historiques (délibération n° 2019.006)**

Le service de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art du département du Rhône et de la métropole de Lyon intervient tous les 6 ans pour effectuer le récolement des objets protégés au titre des monuments historiques à l'église Saint Barthélemy.

Une visite a eu lieu le 13 décembre 2018 afin de vérifier la présence et l'état de conservation des objets inscrits ou classés (statues, croix d'autel, chandeliers, ostensor, bénitier...). Deux statues, sainte Barbe et sainte Philomène (anciennement dénommée sainte Madeleine) sont inscrites au titre des Monuments Historiques. Leur état de conservation dégradé nécessite une intervention rapide de la part d'un restaurateur. Dans ce cadre, il est possible de solliciter une subvention auprès de la DRAC. Pour ce faire, il convient de consulter des restaurateurs et de faire établir des chiffrages à soumettre, à titre de validation préalable, au Conservateur des Antiquités et Objets d'Art.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la restauration des deux statues inscrites présentées ci-dessus ;
- prévoit les dépenses afférentes au budget 2019 ;
- sollicite une subvention auprès de la DRAC ;
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Maire précise que le montant maximal de la subvention de la DRAC s'élèvera au maximum à 25 % du coût HT des devis.

En réponse à une sollicitation, il est précisé que la statue de St Vincent a été donnée gracieusement par la famille Neyra au diocèse.

## IV - TRAVAUX

### ❖ *Point sur les dossiers en cours*

#### ➤ **Point sur les dossiers en cours** (Cf. compte rendu de la commission bâtiments du 6 février 2019) :

Jean-Claude Demay en reprend les points principaux dont :

- travaux de peinture de la salle des jeunes et du vestiaire à la Maison des associations pour un coût de 3 792,18 € TTC ;
- étude et chiffrage par un économiste pour le programme de travaux mairie (changement des volets donnant sur la cour intérieure de la mairie et de l'ADMR, changement de la porte de l'ADMR, adaptation du seuil et modification de la porte d'entrée de la mairie, installation de chaudière à gaz et installation du chauffage à la mairie et dans les locaux ADMR) ;
- décapage et réfection de la peinture du portail de l'ancien cimetière ;
- décision à prendre pour le changement de 2 fenêtres à la sacristie : devis Verchère de 4 137,60 € TTC ;
- travaux du poste de distribution électrique pôle enfants /écoles. Changement du disjoncteur principal suite à vétusté et mise en place de 4 sous compteurs : coût 4 557,60 € TTC entreprise Rhône Technique Electrique (chiffrage de mai 2018).

#### ➤ **Ecole primaire :**

- chauffage : repose des 2 radiateurs manquants avant fin février.
- sols minces : réfection des joints de sol durant les vacances de février. L'entreprise émet des réserves par rapport au protocole employé pour l'entretien des sols et a transmis une notice d'entretien.
- électricité : des problèmes perdurent dont la résolution est très incertaine au regard d'un risque de défaillance de l'entreprise actuelle.

### ❖ *Travaux d'aménagement de la place et de la rue de la Mairie : convention avec le Département pour la couche de roulement de la RD70<sup>E</sup> (délibération n° 2019.007)*

Le Département du Rhône participe financièrement aux travaux d'aménagement d'agglomération sur les routes départementales n'appartenant pas au réseau structurant et hors du territoire de la Métropole de Lyon.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la place et de la rue de la Mairie, le Département peut apporter, par voie de convention, une aide financière pour la réalisation et le financement de la couche de roulement de la chaussée, sur la RD70<sup>E</sup>, du PR 02 +535 au PR 02 +700. La participation financière est estimée à 20 269 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve ce projet de convention avec le Département ;
- sollicite la participation financière du Département du Rhône pour la réalisation et le financement de la couche de roulement de la chaussée, sur la RD70E ;
- rappelle que les crédits nécessaires au financement de cette opération font l'objet d'un report au budget 2019 et que le complément de crédit nécessaire sera inscrit au budget 2019 ;
- autorise le Maire à signer cette convention et tout autre document nécessaire à la réalisation du programme défini contractuellement.

L'avancement du chantier est satisfaisant : destruction de la dalle sur cuve et remblai en gravier autour de la cuve, décaissement de trottoir et de chaussée exécutés avec rapidité. Chantier mené dans un souci constant de bonne communication avec les riverains avec le concours efficace du policier municipal. Les racines des arbres ont souffert, les tilleuls seront à élaguer sérieusement pour permettre une reprise satisfaisante. Les conséquences de ces travaux en matière de circulation sont problématiques : circulation à contresens, stationnements intempestifs empêchant la collecte des poubelles. Il est suggéré de mettre en place un panneau d'information au niveau du cimetière pour indiquer que la rue de la mairie est barrée. Cette suggestion est approuvée.

### ❖ *Skate-Park : lancement de la procédure de conception-réalisation de cet équipement et demande de subvention au titre de l'appel à projets 2019 dans le cadre du partenariat territorial (délibération n° 2019.008)*

Suite à la décision de principe du Conseil municipal du 22 janvier 2019 (délibération 19.002) relative à la création d'un skate-park aux Gondoins, Monsieur le Maire propose d'avancer dans la mise en œuvre opérationnelle de ce projet.

Le Maire rappelle que ce projet de skate-park, figurant dans le plan de mandat, est attendu depuis longtemps par le jeune public. A cet égard, il souligne l'engagement pris par la municipalité auprès du Conseil Municipal de Jeunes, à l'initiative de ce projet.

Des échanges avec la commune d'Anse ont eu lieu afin de s'appuyer sur un retour d'expérience. Dans la perspective d'évaluer la faisabilité du projet, un conseil a été sollicité auprès d'un concepteur spécialisé dans ce type d'équipement. Le projet s'oriente vers une conception d'équipement composé de modules préfabriqués en béton à planter sur une assise globale en béton. Un relevé topographique a été effectué, il sera à compléter par une étude de sol ou des sondages en régie pour déterminer le niveau du terrain naturel.

Le cahier de charges sera élaboré conjointement avec le Conseil Municipal de Jeunes, la commission municipale sports, les adolescents pratiquants également soutiens du projet, l'association VTT et le concepteur retenu. Ce cahier de charges intégrera une approche de conception écoresponsable.

Monsieur le Maire propose de lancer la consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure dédiée aux marchés de conception-réalisation. Le budget prévisionnel de cette opération sera fixé dans une enveloppe financière de l'ordre de 100 000 € à 150 000 € TTC comprenant l'aménagement du site et l'aménagement extérieur avec un chemin d'accès.

Monsieur le Maire rappelle que le Département apporte son soutien aux investissements portés par les communes respectant les orientations des politiques départementales et s'inscrivant dans la logique de développement durable portée par celui-ci.

Ce projet de création de skate-park répond à l'une des priorités départementales consacrée aux équipements sportifs et culturels et s'inscrit dans une logique de développement durable par une attention portée en matière de choix de matériaux, de technique de mise en œuvre (écoconception) et de gestion des déchets.

Il contribuera à renforcer et à diversifier l'offre d'équipements de loisirs regroupés sur un site unique implanté « aux Gondoins » accueillant terrain de football, courts de tennis, terrain de boules et Halle de sports.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide de 30 000 € auprès du Département au titre de l'appel à projets 2019 sur une dépense subventionnable évaluée à 100 000 € HT, dans les conditions de financement suivantes :

- Assiette subventionnable : 100 000 € HT
- Fonds propres : 70 000 €
- Subvention départementale sollicitée : 30 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

- Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 17 votes pour et 2 abstentions :
  - autorise le Maire à lancer un marché de travaux dédié à la conception-réalisation de cet ouvrage et à procéder à la consultation d'entreprises spécialisées ;
  - Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
    - sollicite une subvention auprès du Département du Rhône au titre de l'appel à projets 2019 dans le cadre du partenariat territorial ;
    - prévoit les crédits au budget 2019 ;
    - autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

René Blanchet précise que les sondages en régie ont été faits. Il conviendra d'adapter la conception du projet en fonction de la nature du sous-sol pour éviter le creusement de rocher. Stéphanie Druel indique que le CMJ a retravaillé sur ce projet lors de sa réunion du 09 février dernier.

➤ **Projet d'aménagement du local « Les Passerelles » : choix de la maîtrise d'œuvre, approbation du programme de travaux et autorisation de lancer la consultation des entreprises pour la phase travaux (délibération n° 2019.009)**

Monsieur le Maire rappelle brièvement l'historique de ce dossier : dans le cadre de l'opération de construction de logements locatifs et de locaux menée par Habitat BVS, l'aménagement de deux locaux n'a pu être conduit pour diverses raisons dans les perspectives souhaitées par la municipalité. HBVS avait proposé à la municipalité d'acquérir un ensemble vacant comprenant les locaux 1 et 2 situés au rez de chaussée correspondant à un plateau brut d'une surface d'environ 102,3 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section C n° 2263.

Il est rappelé que l'acquisition de ce tènement sis à la résidence « Les Passerelles » a été actée en séance du 25 avril 2017 (délibération n° 2017.023) pour un coût de 125 000 €.

Les commissions bâtiment et économie ont travaillé conjointement sur ce dossier afin d'optimiser l'aménagement du local resté vacant pour accueillir 3 locaux paramédicaux.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre Exagones a proposé un plan projet d'aménagement intérieur que les commissions ont validé. Le cabinet Exagones a fait une offre pour la maîtrise d'œuvre de ce projet à 9 301.35 € HT (10 % du chiffrage estimatif des travaux TTC) avec en complément, la réalisation des plans pour 2 000.00 € HT.

Le chiffrage des travaux (plâtrerie, peinture, électricité, chauffage, plomberie, menuiseries, revêtements de sol et faïence) a été estimé à 93 013.52 € TTC.

Cette transaction avec Habitat BVS devient urgente afin d'entreprendre la phase travaux. Habitat BVS a été relancé pour faire accélérer le processus. Une mission de de concaténation des 3 copropriétés constituant l'ensemble immobilier « Les Passerelles », à la charge du vendeur, a été sollicitée auprès d'un géomètre.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au cabinet Exagones ;
- valide le devis de maîtrise d'œuvre d'un montant global de 11 301.35 € HT ;
- valide le programme des travaux proposé par le cabinet EXAGONES et le chiffrage prévisionnel des travaux à hauteur de 93 013.52 € TTC ;
- autorise le Maire à lancer la consultation d'entreprises pour les lots précités ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget 2019 ;
- autorise le Maire :
  - ↳ à entreprendre les négociations nécessaires avec les entreprises ;
  - ↳ dans un souci de réactivité lié au calendrier contraint de cette opération, à attribuer les marchés afférents aux différents lots de travaux par voie de Décision(s), dont il sera rendu compte aux prochains Conseils municipaux ;
  - ↳ à signer tout document nécessaire à la conduite opérationnelle de ce chantier ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Les élus précisent que des professionnels ont déjà manifesté leur intérêt pour ces locaux professionnels.

## V – URBANISME

### ❖ *Point sur les dossiers en cours*

René Blanchet revient sur le suivi de différents dossiers :

- suivi des travaux relatifs au permis de construire de Mercier Immobilier avec une vigilance accrue sur la délivrance d'autorisations et la protection de la voie. Le voisin immédiat de ce chantier subit des nuisances liées aux travaux de terrassement. Les interventions sur les réseaux et le muret seront rapidement réglés.

- instruction de permis d'aménager Chemin de St Pré (3 maisons) qui exige une extension de réseau en eau potable. Les propriétaires souhaitent privilégier une solution technique de raccordement nécessitant des servitudes, option refusée par le SIEVA. Le raccordement au réseau d'assainissement est réglé techniquement.

## VI – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

### ❖ *Rapport sur les commissions communales :*

▪ **Culture** : le compte rendu de la réunion de la commission culture du 19 février a été transmis par Monique Mathieu, parmi les principaux points : Festival « Continents et Cultures » en juillet 2019 et projet événementiel Pommiers en 4G « Pommiers, village d'images, 4 générations » : réflexion sur l'organisation de cet événement (conférence, exposition...).

▪ **Communication** : Marie-France Pellegrin sollicite le retour des articles pour le prochain Pommiers Infos, évoque également un devis pour le remplacement du panneau lumineux à Trézette et l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants. Elle sollicite la mise à jour des listes de distribution des habitants par secteur afin d'identifier au mieux les mouvements des habitants. Cette mission est parfois rendue difficile en l'absence de numéros de maisons, de boîtes aux lettres ou de noms identifiés sur les boîtes aux lettres.

▪ **CMJ** : Stéphanie Druel évoque le souhait des jeunes élus de voir 3 tables de pique-nique installées sur les emplacements suivants : skate-park, croisement rue de la Fontaine / chemin de St Trys et Buisante afin de permettre aux promeneurs de profiter du point de vue. Les élus émettent des réserves quant à une installation à Buisante.

La vente de gâteaux pour le Togo est reportée au 30 mars. Le Comité de jumelage est invité à venir pour encourager les jeunes élus.

L'après-midi jeux intergénérationnel aura lieu le 23 mars à la salle des fêtes.

▪ **Commission signalisation** : date à fixer.

### ❖ *Activités des structures Intercommunales :*

▪ **SI Assainissement de la Vallée de la Galoche** : René Blanchet précise que le prochain comité syndical se tiendra le 20 mars. Le chantier de renouvellement de canalisation sur la Route de St Fonds est achevé. Les refoulements constatés sur le chemin du Déo ont également été traités. Une opération de mise en séparatif montée des Varennes aux Bonnetières a été réalisée avant la réfection de la voirie dans le cadre du programme 2019 de la CCBPD. La priorité de ces travaux est d'éviter la présence d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées ce qui provoque une mise en pression des réseaux et un volume de traitement très important par la station d'épuration du Carry.

▪ **Communauté de Communes** :

➤ **Retour sur le Conseil communautaire du 06 février 2019** : Daniel Paccoud précise que le rapport d'orientations budgétaires 2019 de la CCBPD a été transmis à chaque conseiller municipal. Le vote du budget aura lieu le 20 mars.

Il expose les difficultés de montage du budget au regard des dérives constatées en matière de charges de personnel des centres de loisirs qui nécessiteront de repositionner la tarification.

Concernant les ordures ménagères, il confirme le maintien des taux mais souligne une très forte augmentation des charges liées à l'évolution du prix du pétrole. Le caractère très dynamique du territoire a permis une réévaluation des bases de 2,2 %.

Agnès Fuxa sollicite des précisions sur l'intérêt de maintenir 2 collectes. Cette réflexion devra s'articuler avec la pose de bacs collecteurs enterrés, en cours d'étude. Passage éventuel à une seule collecte à étudier dans le cadre d'une renégociation de contrat.

René Blanchet insiste sur la nécessité d'améliorer la qualité du tri car elle est à l'origine de pénalités très fortes à la charge de la Communauté de Communes. Il indique qu'une récupération des papiers sera mise en place à la mairie et à l'école.

La collecte des sapins de Noël a permis de broyer une soixantaine d'arbres.

Marc Neyra suggère d'engager des campagnes d'actions de sensibilisation simples et accessibles afin d'inviter chacun à modifier ses habitudes d'achat et de consommation afin de diminuer le volume d'ordures ménagères.

➤ **Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)** : Daniel Paccoud revient sur les premiers ateliers du PCAET dont le dernier a été consacré aux questions de réductions d'énergies dans les secteurs d'activité agricole, tertiaire et industriel. Une séance de présentation globale suivie d'une session de travail en 3 groupes thématiques a permis l'élaboration d'une quinzaine d'actions à mettre en œuvre sur 6 ans (2020-2026). René Blanchet expose que l'un des prochains ateliers sera dédié à la production d'énergie à partir de ressources naturelles. Une réunion d'information ouverte à tous les habitants sur le thème des centrales villageoises pour la production d'énergie, solaire, photovoltaïque, hydraulique est organisée le 27 mars à 20 h au Domaine des Communes. Cet échange permettra de bénéficier d'un témoignage et d'un retour d'expérience de M. DUTREVE, Président de la SAS CVPM Centrales Villageoises du Pays Mornantais. L'objectif de cette rencontre est de faire

naître une réflexion partagée avec les habitants et la collectivité autour de perspectives de groupement permettant la production d'énergie et de favoriser la négociation sous différents angles (construction / financement / revente).

René Blanchet suggère d'étendre cette réflexion à la valorisation de matière organique et de méthanisation.

➤ **Grand débat** : rappel des dispositions mises en place.

M. Paccoud expose que la Communauté de Communes s'est interrogée sur l'opportunité de proposer à l'ensemble des conseillers municipaux de débattre sur une compétence partagée portant sur le thème de l'organisation territoriale et des services publics avec la possibilité de verser cette contribution au Grand débat.

## TOUR DE TABLE

**Arlette Proietti** informe de l'organisation de la 4<sup>ème</sup> Journée de l'enfance au Domaine des Communes le 6 avril de 10h à 17h sur le thème du langage et de l'enfant. Une communication sera faite auprès des familles de Pommiers.

**Monique Mathieu** rappelle la présence d'une voiture située sur l'accotement en face du chemin du Carry, potentiellement accidentogène. Le policier a fait le point sur ce dossier avec la gendarmerie.

**Jocelyne Crozet** sollicite des informations sur la réfection de chaussée route de St Fonds suite aux travaux d'assainissement. René Blanchet rappelle que l'enrobé à froid a été posé pour rebouche provisoirement, une reprise sera réalisée en enrobé à chaud d'ici quelques semaines. Concernant le rééquipement de la cuisine et la réfection des toilettes de la salle des fêtes, Jocelyne Crozet interroge sur l'absence de prévisions budgétaires. Sur la possibilité d'installer un four, un rappel est fait en matière de responsabilité sanitaire et d'entretien débouchant sur un avis mitigé. Concernant la cérémonie des conscrits de la mairie (élus, jeunes élus et personnel), Jocelyne Crozet s'étonne de l'absence complète de tous les jeunes élus.

**Patrick Gaudillière** informe de la réception de la carte des trafics routiers 2017 et donne des précisions sur le trafic moyen journalier en nette augmentation sur l'ensemble des axes.

**René Blanchet** rappelle que le nettoyage de printemps aura lieu le 22 et 23 mars en lien avec l'école. Il est prévu de proposer à notre commune jumelle du Togo d'effectuer un ramassage ce même jour. Une communication entre le CMJ et nos interlocuteurs du Togo est envisagée. L'école s'est investie aux côtés de l'ITEP dans le thème des jardins mis en œuvre sur le site de l'ITEP. L'association ABC 21 soutient ce projet et contribue à assurer la pérennité de cette initiative. L'arrosage en période de vacances nécessitera de trouver des ressources locales ou de mobiliser éventuellement des parents d'élèves.

## VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ *APE convention d'occupation à titre précaire et révocable d'utilisation des locaux scolaires - année scolaire 2018-2019 (délibération n° 2019.010*

Monsieur le Maire rappelle que la mise à disposition des locaux de l'école primaire et de l'école maternelle, appartenant au domaine public de la Commune, suppose la signature d'une autorisation d'occupation précaire et révocable avec l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.). Cette convention formalisera l'utilisation des locaux scolaires pour les études surveillées et la garderie organisées par l'A.P.E..

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation à titre précaire et révocable et d'utilisation des locaux scolaires avec l'Association des Parents d'Élèves pour les études surveillées et la garderie du matin et du soir en fonction du calendrier scolaire établi au titre de l'année scolaire 2018/2019.

➤ **Saint Vincent** : l'assemblée adresse ses félicitations aux viticulteurs.

➤ **Assemblée Générale de la bibliothèque** : compte-rendu diffusé et maintien de la participation financière.

Fin de conseil à 23h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 26 mars 2019 à 20 h 30, salle du conseil.